



Ref : CFVU2020/20-0511

**CFVU DU 14 MAI 2020**

**DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT RELATIVE A L'OFFRE DE COURS EN LANGUES DU CLBM<sup>1</sup> ENTRE L'UNIVERSITÉ DE BORDEAUX MONTAIGNE ET L'ÉCOLE SUPERIEUR DES SCIENCES COMMERCIALES D'ANGERS**

- **La commission formation et vie universitaire de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 14 mai 2020 réunie sous la présidence de Madame Hélène VELASCO-GRACIET,**

*Vu le livre VII du code de l'éducation,*

*Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,*

**Etant préalablement exposé par que :**

L'Université Bordeaux Montaigne accueille dans les cours du soir en langues depuis 2011 des étudiants de l'ESSCA. Le dernier renouvellement de convention date de 2016.

Suite aux nouveaux tarifs d'inscription votés en CA du 21 juin 2019 il était nécessaire de faire des avenants aux conventions avec application à compter de la rentrée universitaire 2019-2020. Mais suite à l'expression de nouveaux besoins par certains de ces établissements, le CLBM a repris la rédaction de l'ensemble de ces conventions pour plus de clarté.

**APPROUVE (le cas échéant à l'unanimité de ses membres) LA CONVENTION DE PARTENARIAT RELATIVE A L'OFFRE DE COURS EN LANGUES DU CLBM ENTRE L'UNIVERSITÉ DE BORDEAUX MONTAIGNE ET L'ÉCOLE SUPERIEUR DES SCIENCES COMMERCIALES D'ANGERS.**

- *Délibéré par la commission formation et vie universitaire, à Pessac, le 14/05/2020.*

Nombre de membres présents	<b>28</b>
Nombre de membres représentés	<b>4</b>
Nombre d'abstentions	<b>0</b>
Nombre de suffrages exprimés	<b>32</b>
Nombre de votes pour	<b>32</b>
Nombre de votes contre	<b>0</b>

L'administratrice provisoire de  
l'Université Bordeaux Montaigne,

*Signé*

Hélène VELASCO-GRACIET.

Annexe : CFVU 2020/A20-0511

<sup>1</sup> Centre de Langues Bordeaux Montaigne